



CANADIAN ARCHITECTURAL CERTIFICATION BOARD

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

Le Service d'évaluation des diplômes d'études (ÉDÉ) en un coup d'œil

20 mai 2024

IRCC a désigné le CCCA comme organisation d'ÉDÉ pour les architectes

Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est officiellement désigné par [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) comme étant la seule organisation autorisée à effectuer [l'évaluation des diplômes d'études](#) (ÉDÉ) pour les architectes qui désirent immigrer au Canada.

Depuis le 20 mai 2024, le CCCA accepte les demandes d'ÉDÉ des personnes qui les présentent dans le cadre du programme « Entrée express pour les travailleurs qualifiés (fédéral) » à des fins d'immigration au Canada et qui déclarent l'architecture comme étant leur principale occupation dans leur demande.

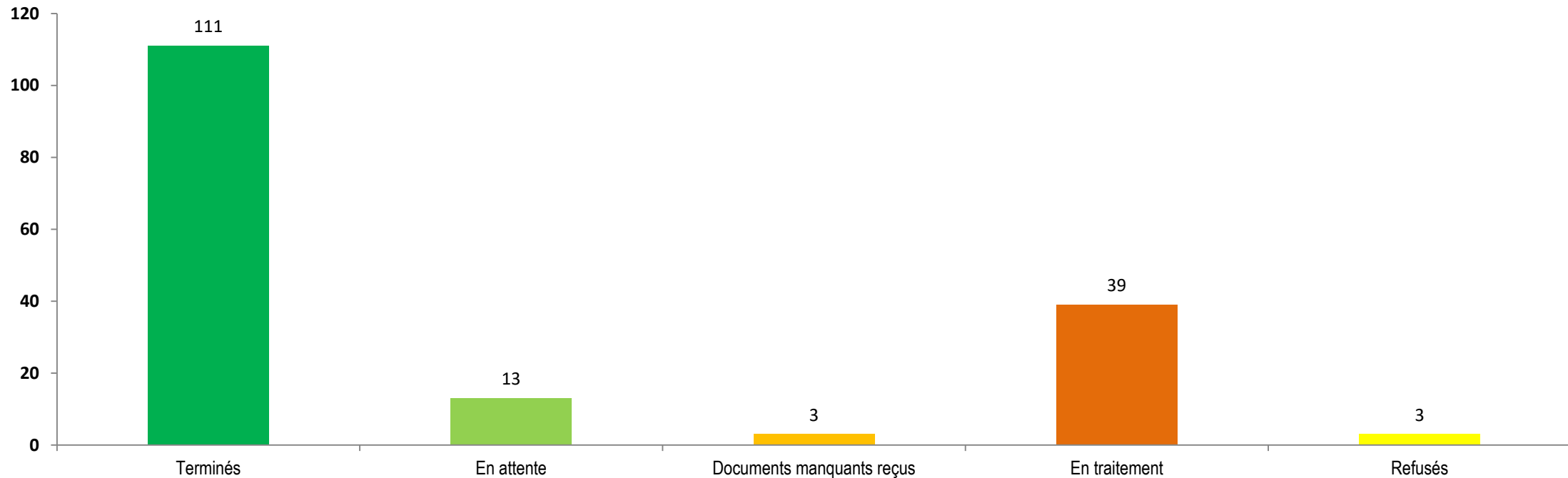
Le rapport EDE du CCCA reconnaît le diplôme en architecture d'un candidat comme étant une qualification professionnelle dans le pays de l'établissement d'enseignement qui l'a délivré, ce qui rend le candidat admissible à poursuivre le cheminement menant à l'obtention d'un permis d'architecte au Canada selon l'une ou l'autre des voies suivantes :

- Le [programme de certification académique](#), la première étape du processus menant à l'obtention du permis, suivie par l'inscription au Programme de stage en architecture (PSA) et la réussite de l'Examen des architectes du Canada (ExAC); ou
- [Le Programme pour architectes de l'étranger ayant une vaste expérience \(AÉVE\)](#) s'ils sont architectes autorisés à exercer la profession dans leur pays et qu'ils cumulent au moins sept ans d'expérience en architecture acquise après l'obtention de leur permis d'exercice.

Pour un supplément d'information : eca-edc@cacb.ca

Nombre de demandes reçues

Nombre total des demandes reçues en date du 31 octobre 2024 = **169**



Nombre de demandes par pays d'origine

